

# FAQ EXPERIMENTATION KAROS/SMMAG

**TÉLÉCHARGEZ L'APPLI KAROS  
COVOITUREZ ! ÉCONOMISEZ !**

**BONUS**  
PARTICIPATION  
FINANCIÈRE DU SMMAG\*  
20 km  
= 1 €

**KAROS**  
LA SOLUTION  
COVOITURAGE

jusqu'en juillet 2020

## 1-Est-ce que c'est gratuit ?

### Pour les abonnés Tag

Les trajets effectués via l'application Karos sont **gratuits** pour les trajets dont l'origine se trouve dans le périmètre du Syndicat Mixte des mobilités de l'Aire Grenobloise (c'est à dire Grenoble Alpes Métropole, le Pays Voironnais et le Grésivaudan.) Après le téléchargement de l'application, les utilisateurs doivent renseigner le numéro de leur carte Oura pour bénéficier de la gratuité.

### Pour les non abonnés Tag

Le passager paie 1€ par trajet d'une distance inférieure ou égale à 20km. Au-delà de 20km, le passager paie 0,10€ par km supplémentaire.

### **Exemple**

#### **Pour un trajet de 20 km**

Passager → paie 1€    Conducteur → reçoit 2€

#### **Pour un trajet de 35 km**

Passager → paie 2,50€ (détail : 1€ pour les 20 premiers km et 1,50€ les suivants)

Conducteur → reçoit 3,50€

Le SMMAG apporte une participation de 1 euro par trajet. En effet, un trajet de 20km devrait coûter 2€ au passager si la tarification Karos standard était appliquée.

Cette tarification s'applique pour le moment jusque juillet 2021.

## 2-Est-ce que le conducteur gagne 2€ au total ou par passager ?

Le conducteur est rémunéré 2€ par passager dont 1 euro payé par le SMMAG quelle que soit la distance. S'il prend 2 passagers pour un trajet de 35km, il gagne 5€.

### **3- Est-ce que si je covoiture j'aurais une place réservée dans le parking de l'entreprise ?**

Se rapprocher du référent mobilité de l'entreprise pour avoir la réponse.

### **4-Comment prouver auprès de l'employeur qu'on a vraiment covoituré ?**

Le collaborateur peut montrer l'écran de son application *Historique et Solde* qui recense tous les covoiturages qu'il a réalisés.

### **5- Quand est-ce que le conducteur est rétribué ?**

Le conducteur est rétribué de l'ensemble de ses gains lors de la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois suivant.

### **6- Quel est le moyen de paiement ?**

Le passager rentre les coordonnées de sa carte bleue. Le conducteur doit renseigner son IBAN. Les paiements sont sécurisés par MangoPay.

### **7-Est-ce que si je covoiture je serai perdant au niveau des impôts ?**

En tant que conducteur, vous pouvez vous déclarer « cœur-voitureur », ce qui vous permettra de conserver tous les frais réels. Vous pouvez aussi déclarer vos frais en tant que passager lorsque ce sera le cas.

Les conducteurs covoitureurs doivent déclarer les sommes versées par les passagers covoitureurs. S'ils prennent en charge régulièrement un ou plusieurs passagers, ils peuvent avoir intérêt à opter pour le régime forfaitaire qui peut alors se révéler plus avantageux.

### **8-Comment est défini le point de rencontre entre le conducteur et le passager ?**

L'application calcule le point de rencontre idéal pour les 2 mais le passager et le conducteur peuvent définir un autre point de rencontre via le tchat si cela les arrange.

### **9- Garantie Retour, quand s'applique-t-elle?**

Elle peut être déclenchée une fois par mois si le conducteur annule le trajet et qu'il n'y a pas de solution de repli via une autre proposition de covoiturage ou via les transports en commun. Elle est déclenchée automatiquement par l'application qui appelle un taxi ou un VTC. Le passager est libre de l'utiliser ou non. Franchise de 10€ à payer par l'utilisateur.

### **10. Est-ce qu'on peut utiliser l'application même si on ne travaille pas sur la zone ?**

Oui, mais les passagers ne recevront pas l'aide du SMMAG de 1€ par trajet.

### **11. Peut-on utiliser Karos sur un ordinateur ?**

Non, Karos est uniquement disponible sur tablette ou smartphone. L'application est téléchargeable depuis Google Play (téléphones Android) ou via l'App Store (téléphones iOS).

### **12-Comment sait-on qu'un trajet a bien été réalisé ?**

A la fin du trajet, le bouton « terminer le trajet » apparaît sur l'application. Cliquer dessus permet de valider le trajet.